

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 537

27 juillet 2000

SOMMAIRE

Anse Investissements S.C.I.	page 25730	Login, S.à r.l., Luxembourg	25752
Automotive Sealing Systems Holdings S.A., Luxembourg	25768	Lucchini International Holding S.A., Luxembourg	25752
BPR Management S.A., Luxembourg	25731	Lux-Car Chart, G.m.b.H., Roodt-sur-Syre	25757
Concept Espace, S.à r.l., Bertrange	25753	Lux-Ham, S.à r.l., Waldbredimus	25755
Deval South S.A., Luxembourg	25735, 25736	Lux-Timing, S.à r.l., Luxembourg	25755
Equipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	25766, 25767	Luxury Boats, S.à r.l., Luxembourg	25750, 25752
Escale Beauté, S.à r.l., Strassen	25731	Macav S.A., Luxembourg	25755
Eurasian Lux S.A., Luxembourg	25740	Maicom, S.à r.l., Luxembourg	25755
Euro-Land S.A.H., Luxembourg	25736	Margaux Coiffure, S.à r.l., Dudelange	25753
Europressing S.A., Luxembourg	25738	Marie-Odile, S.à r.l., Mamer	25759
Euro Stillhalter, Sicav, Luxembourg	25737	Meubles d'Art, S.à r.l., Luxembourg	25754
Evergreen Management S.A., Luxembourg	25738	Micalux, S.à r.l., Rodange	25760
Fama International, S.à r.l., Luxembourg	25757, 25758	Mipat S.A., Luxembourg	25761
Fitness World S.A., Luxembourg	25739, 25740	MMT, Metal & Mineral Trade, S.à r.l., Luxembg	25761
Gamico International S.A., Luxembourg	25736	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	25758
Gilpar Holding S.A., Luxembourg	25739	National Architecture, Luxembourg	25762
Globalcom Services S.A.	25730	Nichido Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25758
Guarani S.A., Luxembourg	25743	Nomura Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25754
GZ-Bank International S.A., Luxembourg	25764	Ober-Handels & Finanz A.G.H., Luxembourg	25759
I.B.I.E., S.à r.l., Bridel	25734	O.C.S., S.à r.l., Luxembourg	25761
Immobilière Royal S.A., Luxembourg	25743	Octans S.A., Luxembourg	25756
Immocris Holding S.A., Luxembourg	25743	O-Industries S.A., Mamer	25760
Immoville, S.à r.l., Bigonville	25744, 25745	O.M.F.B. International Holding S.A., Luxbg	25762, 25763
Indopharm, S.à r.l., Hagen	25744	Oresa Venture S.A., Luxembourg	25763
Inland Transport S.A., Luxembourg	25745	(L')Or-O-A, S.à r.l., Luxembourg	25753
Ipef III Holdings N° 2 S.A., Luxembourg	25742	Overseas Finance and Budget S.A.H., Luxembourg	25768
Jubelade S.A.H., Luxembourg	25747, 25748	Pactor Luxembourg S.A., Luxembourg	25765
Kaplan Holding S.A., Luxembourg	25744	Parefa S.A., Luxembourg	25776
Keystar Holding S.A., Luxembourg	25746, 25747	Portefeuille B.G.	25761
Khaggiar S.A., Luxembourg	25748	Portfolio B.P.	25762
(Freddy) Klopp, S.à r.l., Luxembourg	25749	(Les) Portes de Luxembourg S.A., Luxembourg	25750
Land Art S.A., Luxembourg	25748, 25749	Seb Private Bank S.A., Luxembourg-Kirchberg	25766
Larissa S.A., Luxembourg	25749	Smart-Card Investments S.A., Luxembourg	25763
Lena Advice S.A., Luxembourg	25749	Sport Plus, S.à r.l., Luxembourg	25765
Leopart Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25750	Two-F-Balls (Luxembourg) S.A.	25730
L.F.P., S.à r.l., Luxembourg	25752	Verinvest S.A., Luxembourg	25730

ANSE INVESTISSEMENTS S.C.I., Société Civile Immobilière.

La FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE dénonce la domiciliation de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 522, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27633/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2000.

TWO-F-BALLS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.871.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que le siège social de la société, à savoir L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, B.P. 1816, L-1018 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

DOMIFIDUC, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38235/789/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

VERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.142.

Le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS démissionne de son mandat avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38243/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

GLOBALCOM SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.236.

La soussignée, FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., avec siège au 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, déclare dénoncer le siège social de GLOBALCOM SERVICES S.A. avec effet immédiat.

Le 14 juillet 2000.

Signature
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38069/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

GLOBALCOM SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.236.

La soussignée, GECOFI INC, avec siège social à Panama, déclare démissionner de son poste d'administrateur.

Le 14 juillet 2000.

Signature
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38070/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

GLOBALCOM SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.236.

Le soussigné, Reicherts Jean, 2A, place de Paris à L-2314 Luxembourg, déclare démissionner de son poste d'administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le rapporteur.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38071/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2000.

ESCALE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.452.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(21125/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

ESCALE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.452.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(21126/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

ESCALE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.452.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(21127/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**BPR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. EUM S.A.).**

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.995.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUM S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscribed at the Commercial Register of Luxembourg, section B, number 54.995, incorporated by notarial deed on May 9, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 on August 26, 1996, amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary on December 23, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 of April 10, 1998.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at seventy-eight million Luxembourg Francs (LUF 78,000,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Acknowledgement of the merger by absorption of BPR MANAGEMENT S.A., société anonyme with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscribed at the Commercial Register of Luxembourg, section B, number 54.724 occurred on December 29, 1999 according to the terms of the merger project published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 903 on November 29, 1999.

2) Change of the Company's name from EUM S.A. into BPR MANAGEMENT S.A. and subsequent restatement of the first article of the Company's by-laws.

3) Transfer of the Company's registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 5, place de la Gare, Centre Europe, L-1616 Luxembourg.

4) Reformulation of the Company's purpose and subsequent restatement of article four of the Company's by-laws.

5) Deletion of paragraph seven of article nine of the Company's by-laws.

6) Increase of the number of directors from three (3) to four (4).

7) Appointment of Mr Geert Swinnen, company managing director, residing at Esdreff 32, B-3110 Rotselaar as additional board member.

8) Authority to the board of directors to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of its directors.

9) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to acknowledge the merger by absorption of BPR MANAGEMENT S.A., société anonyme with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscribed at the Commercial Register of Luxembourg, section B, number 54.724 occurred on December 29, 1999 according to the terms of the merger project published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 903 on November 29, 1999. Given that the conditions of article 279 of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been met, no separate shareholders meetings of the merging companies were required.

Second resolution

The meeting resolved to change the Company's name from EUM S.A. into BPR MANAGEMENT S.A. and to reformulate the first article of its by-laws to give it the following content

«**Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a public limited liability company under the name of BPR MANAGEMENT S.A. (the Company).»

Third resolution

The meeting resolved to transfer the Company's registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 5, place de la Gare, Centre Europe, L-1616 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting resolved to reformulate the Company's purpose and to restate article four of its by-laws to give it the following content:

«**Art. Purpose.** The purpose of the Company shall be to provide services in the area of information technology, including services with respect to converting and testing of large system applications, development and maintenance, re-engineering of applications for client-server technology, development of client-server applications, services with respect to consulting of information technology, implementation of software and services with respect to contract programming, and, more generally, all industrial, commercial, financial or civil transactions, whether in personal or real property, which may be directly or indirectly related to the corporate purpose or any similar or related purpose, which may facilitate the extension or development of the Company.»

Fifth resolution

The meeting resolved to delete paragraph seven of article nine of the Company's by-laws, which had the following content:

«Resolutions concerning the following points must be approved by more than two thirds of the Voting Directors present or represented, without considering abstentions;

the issue of Shares within the authorised capital,

the appointments and revocations concerning the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to this management,

the approval of interim dividends,

the development of new activities within the framework of the Company's purpose.»

Sixth resolution

The meeting resolved to increase the number of directors from three (3) to four (4).

Seventh resolution

The meeting resolved to appoint Mr Geert Swinnen, company managing director, residing at Edreff 32, B-3110 Rotselaar as additional board member until the shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2000.

Eighth resolution

The meeting resolved to authorize the board of directors to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of its directors.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUM S.A., société anonyme, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 54.995, constituée par acte notarié du 9 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 26 août 1996 modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 10 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante dix-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 78.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Reconnaissance de la fusion par absorption de BPR MANAGEMENT S.A., société anonyme ayant son siège social à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 54.724 ayant eu lieu le 29 décembre 1999 conformément aux termes du projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 29 novembre 1999.

2) Changement du nom de la Société de EUM S.A. en BPR MANAGEMENT S.A. et reformulation subséquente de l'article premier des statuts de la Société.

3) Transfert du siège social de la Société de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 5, place de la Gare, Centre-Europe, L-1616 Luxembourg.

4) Nouvelle définition de l'objet social et reformulation subséquente de l'article quatre des statuts de la Société.

5) Annulation du paragraphe sept de l'article neuf des statuts de la Société.

6) Augmentation du nombre des administrateurs afin de le porter de trois (3) à quatre (4).

7) Nomination de Monsieur Geert Swinnen, administrateur-délégué de société, demeurant à Esdreff 32, B-3110 Rotselaar comme nouvel administrateur.

8) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que sa représentation, à un ou plusieurs de ses administrateurs.

9) Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reconnaître la fusion par absorption de BPR MANAGEMENT S.A., société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 54.724 ayant eu lieu le 29 décembre 1999 conformément aux termes du projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 903 du 29 novembre 1999. Les conditions énoncées par l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ayant été respectées, il n'y avait pas lieu de tenir des assemblées générales séparées des sociétés ayant participé à la fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de EUM S.A. en BPR MANAGEMENT S.A. et de reformuler l'article premier de ses statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société sous la forme d'une société anonyme dénommée BPR MANAGEMENT S.A. (la Société).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 5, place de la Gare, Centre Europe, L-1616 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de redéfinir l'objet social de la Société et de reformuler l'article quatre de ses statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet:

la prestation de services dans le domaine informatique, notamment concernant la conversion et le test de grosses applications du système, le développement et la maintenance, la refonte des applications destinées à la technologie client-serveur, le développement des applications client-serveur, les services de conseils relatifs à l'informatique, la mise en oeuvre des logiciels et les services concernant la programmation contractuelle
et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler le septième paragraphe de l'article neuf des statuts de la Société, lequel paragraphe avait le contenu suivant:

«Les résolutions concernant les points suivants doivent être approuvés par plus de deux tiers des Administrateurs présents ou représentés, en ne tenant pas compte des abstentions, l'émission d'Actions dans le cadre du capital autorisé, les nominations et révocations concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière,
l'approbation de dividendes intérimaires,
le développement de nouvelles activités dans le cadre de l'objet de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs afin de le porter de trois (3) à quatre (4).

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Geert Swinnen, administrateur-délégué de société, demeurant à Esdreff 32, B-3110 Rotselaar comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social au 31 décembre 2000.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que sa représentation, à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à a requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21128/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

I.B.I.E., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8147 Bridel, 20, rue des Prés.

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc August Van Hauwermeiren, commerçant, demeurant à B-Mechelen (B), unique associé de la société unipersonnelle à responsabilité limitée I.B.I.E., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 7 août 1997, publié au Mémorial C page 30169/1997.

Lequel comparant a déclaré de transférer le siège de Luxembourg à Bridel.

L'adresse du siège est à L-8147 Bridel, 20, rue des Prés,

et de procéder à l'extension de l'objet social ajoutant:

La société a également comme objet l'achat et la vente de toutes sortes de vêtements et de vêtements de travail ainsi que la vente de piscines, saunas et accessoires.

En conséquence les articles 2 et 3 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bridel. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation, l'importation, l'exportation, la fabrication, soit pour propre compte, soit pour compte de tiers de produits ordinateurs, accessoires, périphériques, téléphones GSM, chaînes HIFI et produits dérivés.

Elle a également comme objet l'achat et la vente de toutes sortes de vêtements et de vêtements de travail, mais que la vente de piscines, saunas et accessoires.

Elle pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de la favoriser.

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille cinq cents francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Van Hauwermeiren, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 858, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Pétange, le 11 avril 2000.

Le Receveur (signé): M. Ries.
Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(21144/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21114/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21115/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21116/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21117/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21118/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 43.813.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Madame Frie van de Wouw ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Lex Benoy et Madame Chantal Keereman, administrateurs démissionnaires. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Le mandat de Monsieur Lucio Velo en tant qu'administrateur a été renouvelé pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 10 mars 2000.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21119/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*C. Blondeau
Administrateur*

*N.-E. Nijar
Administrateur*

(21129/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} août 1999

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1998.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Pour extrait conforme

*C. Blondeau
Administrateur*

*M.-R. Haigh
Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21130/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.319.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

*GAMICO INTERNATIONAL S.A.
Signature
Administrateur*

*Signature
Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21140/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EURO STILLHALTER, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 41.995.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, am siebten April, um 11.00 Uhr vormittags.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EURO STILLHALTER, SICAV, mit Sitz in Luxemburg, 31, allée Scheffer, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 2. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 14 vom 11. Januar 1993, in Liquidation gesetzt laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 174 vom 26. Februar 2000, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Mirko Von Restorff, Bankdirektor, wohnhaft in Bereldingen, um 11.00 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Ulrike Oppenhäuser-Mühlen, Diplom-Kauffrau, wohnhaft zu Speicher (D).

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Romain Goerens, Prokurist der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A., wohnhaft in Schieren.

Nachdem der Versammlungsvorstand festgesetzt wurde, erklärte der Vorsitzende dass:

I. Die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

1. Vorlage des Wirtschaftsprüferberichts zum Bericht des Liquidators.

2. Beschlussfassung über Wirtschaftsprüferbericht zum Bericht des Liquidators mit Entlastung von Wirtschaftsprüfer (commissaire vérificateur) und Liquidator.

3. Abschluss der Liquidation mit Bestimmung des Ortes, an dem die Gesellschaftsunterlagen während eines Zeitraums von 5 Jahren aufbewahrt werden, sowie desjenigen Ortes, an dem die eventuellen nicht verteilten Liquidationserlöse bis zur endgültigen Verteilung aufbewahrt werden sollen.

II. Einberufung:

Nach Abstimmung mit der Aufsichtsbehörde (Commission de Surveillance du Secteur Financier) konnte von Presseveröffentlichungen für die Einberufung zur dritten ausserordentlichen Generalversammlung des Liquidationsverfahrens Abstand genommen werden; stattdessen wurden die beiden verbliebenen Aktionäre der Gesellschaft mit eingeschriebenem Brief beziehungsweise normalem Brief mit Angabe der Tagesordnung, unter Wahrung eines angemessenen Fristvorlaufs zur dritten ausserordentlichen Generalversammlung auf den 7. April 2000 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz eingeladen.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den elf (11) in Umlauf befindlichen Aktien sechs (6) Aktien bei der Versammlung vertreten sind (54,55%), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

V. Nachdem diese Tatsachen dargelegt und durch die Versammlung anerkannt wurden, ging die Versammlung zur Tagesordnung über:

Vorlage des Wirtschaftsprüfers

Die Vorlage des Wirtschaftsprüfersbericht von MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), réviseurs d'entreprises, mit Sitz in Luxemburg betreffend die Prüfung der Liquidationskonten und der Geschäftsführung des Liquidators wird der Versammlung vorgelegt.

Dieser Bericht, der zum Schluss kommt, dass die Konten gutgeheissen werden sollen und dem Liquidator Entlastung gewährt werden sollte, wird der vorliegenden Akte beigefügt werden bleiben, nachdem er ne varietur durch den Versammlungsvorstand sowie dem Notar unterzeichnet wurde.

Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers

Den Schlussfolgerungen des Liquidationsprüfers folgend, und nach Beratung, heisst die Generalversammlung einstimmig die Liquidationskonten gut und erteilt dem Liquidator volle Entlastung für die Verwaltung der Liquidation. Desweiteren wird dem Wirtschaftsprüfer volle Entlastung für seine Tätigkeit erteilt.

Abschluss der Liquidation

Die Generalversammlung bestimmt einstimmig, die Liquidation abzuschliessen und nimmt davon Kenntnis, dass die Gesellschaft EURO STILLHALTER, SICAV aufgehört hat zu bestehen.

Die Generalversammlung bestimmt schliesslich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf Jahren am Firmensitz von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A. aufbewahrt werden.

Die Bestimmung eines Ortes, an dem die eventuellen noch nicht verteilten Liquidationserlöse bis zur endgültigen Verteilung aufbewahrt werden sollen, kann entfallen, weil laut Liquidationsbericht und Liquidationswirtschaftsprüferbericht, alle Liquidationserlöse bereits verteilt sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende um 11.20 Uhr die Versammlung für beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: M. Von Restorff, U. Oppenhäuser-Mühlen, R. Goerens, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2000, vol. 463, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2000.

A. Lentz.

(21132/221/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2000

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Werner, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 6 ans.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} octobre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 450.000,- est converti en EUR 68.602,06, représenté par 450 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-huit mille six cent deux Euros et six Cents (EUR 68.602,06), représenté par quatre cent cinquante (450) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société
EUROPRESSING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21131/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.919.

Le bilan au 31 décembre 1999 de GOLDMAN SACHS FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 10, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21133/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.919.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2000, sont nommés administrateurs:

William M. Ennis

Michael H. Koonce

W. Douglas Munn

Est nommée commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21134/051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.140.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour GILPAR HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21141/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FITNESS WORLD, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 57.907.

—
L'an deux mille, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FITNESS WORLD, ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 57.907, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 230 du 9 mai 1997, ayant un capital social d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

2.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

3.- Ajout d'une 2^{ème} phrase à l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.»

4.- Révocation du commissaire aux comptes, la société M&C GROUP S.A. et nomination en son remplacement de la société H. FAR & J. DOLE INC.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société d'Esch-sur-Alzette à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau deuxième alinéa à l'article trois des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième alinéa.** La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.»

Les anciens alinéas 2 et 3 de l'article 3 deviendront les alinéas 3 et 4.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société M&C GROUP S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société H. FAR & J. DOLE INC., ayant son siège social à Dover, 30, Old Rudnick Lane, Delaware 19901 (U.S.A.), comme nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Thill, Hübsch, Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2000, vol. 508, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2000.

J. Seckler.

(21138/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FITNESS WORLD, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 57.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2000.

J. Seckler.

(21139/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**EURASIAN LUX S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. HSB SINO BRASILEIRO S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

H. R. Luxemburg B 61.780.

Im Jahre zweitausend, den dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft HSB SINO BRASILEIRO S.A., mit Sitz in L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nr. 61.780 wurde gegründet durch Urkunde vom 21. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 119 vom 25. Februar 1998.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Rechtsberater, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Rechtsberater, wohnhaft zu Torgny (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1) Änderung der Firmierung in EURASIAN LUX S.A.

2) Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Der Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Waren und Gütern, Projektierungen, Vertretungen, Dienstleistungen und Finanzierungen im Geschäftsbereich derselben, sowie alle anderen gewerblichen Handlungen und finanziellen Abwicklungen, die dem Geschäftsobjekt direkt oder indirekt entsprechen. Die Gesellschaft kann Finanzierungen für vorgenannte Geschäftsobjekte und für Projekte im In- und Ausland durchführen.

Die Gesellschaft wird zur Wahrung ihrer Rechte gebotene Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche diesem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im Inund Ausland errichten, andere Unternehmen erwerben und sich daran beteiligen.»

3) Änderung des letzten Absatzes von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Die Gesellschaft wird ausschliesslich durch die alleinige Unterschrift von jedes Mitglied des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.»

4) Statutarische Ernennungen.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die am 21. November 1997 errichtete anonyme Gesellschaft von heutigen Tage an die Bezeichnung EURASIAN LUX S.A. führen soll.

Artikel eins, Absatz ein des Satzung würde also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EURASIAN LUX S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Waren und Gütern, Projektierungen, Vertretungen, Dienstleistungen und Finanzierungen im Geschäftsbereich derselben, sowie alle anderen gewerblichen Handlungen und finanziellen Abwicklungen, die dem Geschäftsobjekt direkt oder indirekt entsprechen. Die Gesellschaft kann Finanzierungen für vorgenannte Geschäftsobjekte und für Projekte im In- und Ausland durchführen.

Die Gesellschaft wird zur Wahrung ihrer Rechte gebotene Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche diesem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im Inund Ausland errichten, andere Unternehmen erwerben und sich daran beteiligen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den letzten Absatz von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird ausschliesslich durch die alleinige Unterschrift von jedes Mitglied des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

1. Herr Dr. Lito Tiao Cheng, Chirurg, wohnhaft in Sao Paulo (Brasilien)- ebenso Geschäftsführer.

2. Herr Dr. Dieter Emil Schrober, Kaufmann, wohnhaft in Waltenhofen (Deutschland) - ebenso Geschäftsführer.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des Kommissars: die Aktiengesellschaft EUROLUX CCM S.A., COMMERCE CONSULT MANAGEMENT mit Sitz in Luxemburg.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandate.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom heutigen Tage an:

1) Herrn Omar Berichi, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg;

2) Herrn Karl Gottfried Christmann, Kaufmann, wohnhaft in Saarbrücken (Deutschland), als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom heutigen Tage an, Herrn Robert Elvinger, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, als neuer Kommissar zu bestellen.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. April 2000.

J. Elvinger.

(21143/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

IPEF III HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.066.

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS No 2 S.A., R. C. numéro B 74.066 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social par apport en espèces à concurrence de quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par émission et création de quatre cent soixante-cinq (465) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

- Renonciation éventuelle au droit de souscription préférentiel.

- Souscription et libération.

2.- Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 des statuts.

3.- Modification de l'année sociale.

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

5.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission de quatre cent soixante-cinq (465) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

ITALIAN PRIVATE EQUITY FUND III L.P., une société avec siège social à St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à St. Peter Port, le 24 mars 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatre-cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale. En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année. Le premier exercice social finit le 31 mars 2000.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

25743

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à dix-huit millions sept cent cinquante-huit mille cinquante-quatre francs luxembourgeois (LUF 18.758.054,-).

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 290.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Koeune, Dany, Thommes, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 858, fol. 46, case 8. – Reçu 187.553 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 12 avril 2000.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(21152/207/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

GUARANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 2.900.000,- est converti en EUR 442.102,15 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 442.250,-, représenté par 290 actions d'une valeur nominale de EUR 1.525,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 3 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 442.250,- (quatre cent quarante-deux mille deux cent cinquante Euros), représenté par 290 actions (deux cent quatre-vingt-dix) d'une valeur nominale de EUR 1.525,- (mille cinq cent vingt-cinq) chacune.»

Pour la société

GUARANI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21142/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

IMMOCRIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

1. M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du Conseil d'administration.

2. MM. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Bob Bernard, diplômé HEC Paris, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMOCRIS HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 1999, vol. 507, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21146/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

IMMOBILIERE ROYAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.303.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21145/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

INDOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8367 Hagen, 12, rue des Ecoles.
R. C. Luxembourg B 28.453.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 14 avril 2000, vol. 208, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21149/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

INDOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8367 Hagen, 12, rue des Ecoles.
R. C. Luxembourg B 28.453.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 14 avril 2000, vol. 208, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21150/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

KAPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.852.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau BEF (309.021,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(21155/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

KAPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.852.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau BEF (223.322,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(21156/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**IMMOVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wiltgen, S.à r.l.).**

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 10.233.

L'an deux mille, le quatre avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Wiltgen, boucher-charcutier, demeurant à Itzig;
- 2.- Monsieur Fernando Ferreira Monteiro, boucher-charcutier, demeurant à Dudelange, ici représenté par Monsieur Daniel Wiltgen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;
- 3.- Monsieur Charles Wiltgen, maître-boucher, demeurant à Itzig, ici représenté par Monsieur Daniel Wiltgen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée WILTGEN, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 10 juillet 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 octobre 1972, numéro 157.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 28 avril 1993, numéro 189.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société de WILTGEN, S.à r.l. en IMMOVILLE, S.à r.l. L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination IMMOVILLE, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2560 Luxembourg, 76, rue de Strasbourg à L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

L'article 4 (première phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Bigonville.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Wiltgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 avril 2000, vol. 413, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 avril 2000.

E. Schroeder.

(21147/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

IMMOVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 10.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 avril 2000.

E. Schroeder.

(21148/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

INLAND TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.895.

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INLAND TRANSPORT S.A., R. C. numéro B 65.895 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 15 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 29 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois millions sept cent mille (3.700.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société;

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus entendus pour réaliser la liquidation sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Koeune, Dany, Thommes, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 858, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 12 avril 2000.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(21151/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**KEYSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. KEYSTAR S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.599.

L'an deux mille, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEYSTAR S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 72.599, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1999, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du statut de «Soparfi» en société anonyme holding.

2.- Modification de la dénomination de la société de KEYSTAR S.A. en KEYSTAR HOLDING S.A.

3.- Modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, ainsi que toutes activités et toutes opérations généralement quelconques autorisées et rentrant dans le cadre de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de modifier son objet social pour se conformer aux dispositions de la législation régissant les holding purs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en KEYSTAR HOLDING S.A. afin qu'elle puisse être identifiée aisément en tant que holding.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et quatrième articles des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de KEYSTAR HOLDING S.A.».

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, ainsi que toutes activités et toutes opérations généralement quelconques autorisées et rentrant dans le cadre de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, C. Schmitz, M. Hauptert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21157/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**KEYSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. KEYSTAR S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.599.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 17 avril 2000.

(21158/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

JUBELADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.131.

L'an deux mille, le quatre avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JUBELADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de SANDAWANA HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 29 octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 juillet 1999, numéro 571.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatorze mille (14.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et pour la première fois en 2000.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.
L'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Mausen, L. Hansen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 avril 2000, vol. 413, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 avril 2000.

E. Schroeder.

(21153/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

JUBELADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(21154/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

KHAGGIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.251.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 1999, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 17 septembre 1998 de coopter Mme Romaine Lazzarin-Fautsch au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour KHAGGIAR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21159/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LAND ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 58.872.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

(21161/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LAND ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 58.872.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

(21162/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LAND ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.872.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1997 et 1998.

Mademoiselle Anne-Françoise Fous a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Les mandats de Madame Frie van de Wouw
Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21163/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FREDDY KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.531.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(21160/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LARISSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.316.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2000

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Pierre de Boutselis et décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert Werner, demeurant à Steinfort comme administrateur avec effet à ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2002.

Pour la société
LARISSA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21164/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LENA ADVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.791.

La soussignée, LENA ADVICE S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2000 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J. H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Steinfort, a été nommé administrateur de la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni. Toutes nominations à effet immédiat en remplaçant successivement Monsieur J. J. Geusebroek et la société DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G. avec décharge entière et définitive.

LENA ADVICE S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 534, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21165/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LEOPART LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.505.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil des Gérants tenu au siège social le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 29 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

LEOPART LUXEMBOURG, S.à r.l.
Signatures
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21166/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LES PORTES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.071.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(21167/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUXURY BOATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.415.

—
In the year two thousand on the tenth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office in Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port Guernsey, GY1 3QL,
here represented by Mrs Anja Paulissen, private employée, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 9, 2000.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

– That it is the sole actual shareholder of LUXURY BOATS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 9th of December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 227 of April 8, 1998.

– That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decide to convert the currency of the share capital from Italian liras to Euro and to modify, for the purpose of this conversion, the number of shares, so that the share capital, actually amounting to forty million Italian liras (40,000,000.- ITL) and represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one thousand Italian liras (1,000.- ITL) each, will amount to twenty thousand six hundred fifty Euro (20,650.- EUR) and will be represented by eight hundred twenty-six (826) shares with a par value of twenty-five Euro (25.-EUR) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital with an amount of sixteen thousand eight hundred twenty-five Euro (16,825.- EUR) in order to bring it from its converted amount of twenty thousand six hundred fifty Euro (20,650.- EUR) to thirty-seven thousand four hundred seventy-five Euro (37,475.- EUR), by the issuance of six hundred seventy-three (673) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the previously existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the newly issued shares, and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of sixteen thousand eight hundred twenty-five Euro (16,825.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at thirty-seven thousand four hundred seventy-five Euro (37,475.- EUR) represented by one thousand four hundred ninety-nine (1,499) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid up.»

Costs

For the purpose of registration, the amount of sixteen thousand eight hundred twenty-five EUR (16,825.- EUR) is valued at 678,719.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 45,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, ayant son siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port Guernsey, GY1 3QL,

ici représentée par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles;

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– Qu'elle est la seule et unique associée de la société LUXURY BOATS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 8 avril 1998.

– Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en Euro et de modifier, pour les besoins de cette conversion, le nombre de parts sociales, de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de quarante millions de liras italiennes et représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000.- ITL) chacune, s'élèvera à vingt mille six cent cinquante euros (20.650.- EUR) et sera représenté par huit cent vingt-six (826) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille huit cent vingt-cinq euros (16.825.- EUR) pour porter son montant converti de vingt mille six cent cinquante euros (20.650.- EUR) à trente-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (37.475.- EUR), par l'émission de six cent soixante-treize (673) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales précédemment existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit-est, déclare souscrire toutes les parts sociales nouvellement émises, et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le montant de seize mille huit cent vingt-cinq euros (16.825.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à trente-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (37.475.- EUR), représenté par mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de seize mille huit cent vingt-cinq euros (16.825.- EUR) est évalué à 678.719.- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 45.000.- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Paulissen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 123S, fol. 33, case 2. – Reçu 6.787 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 avril 2000.

G. Lecuit.

(21177/220/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUXURY BOATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 avril 2000.

G. Lecuit.

(21178/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

L.F.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.956.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21168/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LOGIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 37.643.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21169/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.391.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 20 mars 2000, M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

LUCCHINI INTERNATIONAL
HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21172/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

L'OR-O-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.116.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

Un Mandataire
Signature

(21170/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**CONCEPT ESPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PAUL LOSCHETTER, S.à r.l.).**

Siège social: Bertrange.

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Loschetter, administrateur de sociétés, demeurant à Kockelscheuer, unique associé de la société unipersonnelle à responsabilité limitée PAUL LOSCHETTER, S.à r.l., avec siège à Bertrange, constituée sous la dénomination de ETS. GUY SCHAAL, succ. PAUL LOSCHETTER, suivant acte notarié du 12 décembre 1979, publié au Mémorial C,

et modifiée suivant acte notarié du 21 mars 1994, publié au Mémorial C, n° 330 du 9 septembre 1994.

Lequel comparant a déclaré changer la raison sociale de PAUL LOSCHETTER, S.à r.l. en CONCEPT ESPACE, S.à r.l., et en conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe depuis le 12 septembre 1979 une société à responsabilité limitée sous la dénomination actuelle de CONCEPT ESPACE, S.à r.l.»

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Loschetter, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 858, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 avril 2000.

G. d'Huart.

(21171/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MARGAUX COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 6, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 70.249.

L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Evelyne Rollinger, sans profession, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz, 12, route de Scy,
2. Monsieur Gérard Rollinger, avocat, demeurant à L-5511 Remich, 20, rue des Bateliers,
3. Madame Nathalie Gardet, coiffeuse, épouse de Monsieur Gilles Moltchanoff-Bordin, demeurant à F-57970 Yutz, 7, rue Jean Mermoz,

4. Monsieur Gilles Moltchanoff-Bordin, employé, demeurant à F-57970 Yutz, 7, rue Jean Mermoz.

Les comparants sub 1 et 2, Madame Evelyne Rollinger et Monsieur Gérard Rollinger, prénommés, ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MARGAUX COIFFURE, S.à r.l., ayant son siège social à Dudelange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 août 1999, numéro 639, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 octobre 1999, numéro 768 et dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Gérard Rollinger, avocat, demeurant à L-5511 Remich, 20, rue des Bateliers,	
quarante-cinq parts sociales	45
2) Madame Evelyne Rollinger, sans profession, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz,	
12, route de Scy, quatre cent cinquante-cinq parts sociales	455
Total: cinq cents parts sociales	500

La comparante, Madame Evelyne Rollinger, prénommée, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Madame Nathalie Gardet, épouse Moltchanoff-Bordin, prénommée, ici présente et ce acceptant, ses quatre cent cinquante-cinq (455) parts sociales moyennant le prix de quatre cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 455.000,-), selon quittance et le comparant, Monsieur Gérard Rollinger, prénommé, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit, ses quarante-cinq (45) parts sociales moyennant le prix de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-) à Monsieur Gilles Moltchanoff-Bordin, prénommé, selon quittance.

Suite à cette cession qui précède, qui est acceptée au nom de la société par sa gérante, la comparante Madame Evelyne Rollinger, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) Madame Nathalie Gardet, coiffeuse, épouse Moltchanoff-Bordin, demeurant F-57970 Yutz, 7, rue Jean Mermoz, quatre cent cinquante-cinq parts sociales	455
2) Monsieur Gilles Moltchanoff-Bordin, employé, demeurant à F-57970 Yutz, 7, rue Jean Mermoz, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cinq cents parts sociales	500

Les associés Madame Evelyne Rollinger et Monsieur Gérard Rollinger, prénommés, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Evelyne Rollinger comme gérante administrative de la société et lui accordent décharge pleine et entière.

Est nommée nouvelle gérante administrative de la société Madame Nathalie Gardet, épouse Moltchanoff-Bordin, prénommée, ici présente et ce acceptant.

Madame Marie Françoise Probst reste gérante technique de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle des deux gérantes jusqu'au montant de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), au-dessus de ce montant la signature conjointe des deux gérantes est requise.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Rollinger, G. Rollinger, N. Gardet, G. Moltchanoff-Bordin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2000, vol. 463, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2000.

A. Lentz.

(21182/221/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.827.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 1999, la décision du conseil général du 1^{er} juillet 1999 de coopter M. Takashi Harino au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21193/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MEUBLES D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 106, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 20.783.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21187/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUX-HAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.
R. C. Luxembourg B 51.197.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21175/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUX-TIMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 67, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 25.967.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21176/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MACAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.591.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour la société

MACAV S.A.

Signature

(21179/054/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MACAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.591.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 10 avril 2000 statuant sur les comptes de l'exercice 1998, a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de LUF 891.149,-.

Conseil d'Administration:

LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg;

VALON S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg;

NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue.

Commissaire

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg.

Situation du capital

Capital souscrit: LUF 1.250.000

(21180/054/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MAICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 57.407.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21181/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

OCTANS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.906.

In the year two thousand, on the fourteenth of March.
Before Me, Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr John Seil, (married), resident at Contern, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Henri Grisius, (married), resident at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

acting in representation as grantors and in their capacity as Directors, for the Company OCTANS S.A., duly incorporated and in existence in accordance with the laws of Luxembourg, with its registered office situated at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, registered in the Commercial Registry Office of Luxembourg under the number 61.906, which operates with a share capital of ITL 120,000,000.- (hereinafter known as «The Company»).

I verified the identity of the Grantors by their Identity Card N° 728 0401694 55, issued in Luxembourg on the 10th of March 1992, and N° 701 0045795 34, issued in Luxembourg on the 22nd of October 1997, respectively, and their representation and sufficiency of powers in accordance with the certificate of registration of «The Company» which was presented to Me.

By them was said that «The Company» ratifies the Public Deed of Transfer of Quotas of the Company STEAMBOAT TRADING INTERNACIONAL LDA, granted on 30th December 1999 at the Private Notary's Office of the Free Zone of Madeira, in Funchal, Madeira, Portugal, written on pages 59 and 60 of the Book of Notes number 183 - A, granted by Dr. Susana Ferreira de Aguiar Santos Costa, as business manager of the company OCTANS S.A., in which, on its behalf, she acquired two quotas with a nominal value of EUR 2,500.- (two thousand and five hundred euros) and EUR 2,400.- (two thousand and four hundred euros), respectively, from the quota holders MERRYDOWN LIMITED and MEADOWSIDE MANAGEMENT LIMITED, for prices equal to their nominal values.

The grantors, having read this present deed, ratify and certify its contents and sign it with Me, the undersigned Public Notary, before whom this present deed was executed, and furthermore I certify that the grantors have sufficiency of powers to represent and to bind OCTANS S.A., that their signatures hereunder are the usual and authentic signatures, and that this deed has been done in accordance with all requirements and formalities demanded by the laws of the country in which it was executed.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le quatorze mars.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur John Seil (marié), demeurant à Contern, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Henri Grisius (marié), demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en représentation à titre de cédants et en leur qualité d'administrateurs pour la société OCTANS S.A., dûment constituée et exerçant son activité conformément aux lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 61.906 et disposant d'un capital social de ITL 120.000.000.- (ci-après dénommée «la Société»).

J'ai vérifié l'identité des cédants sur leur carte d'identité respective n° 728 0401694 55, délivrée le 10 mars 1992 à Luxembourg et n° 701 0045795 34, délivrée le 22 octobre 1997 à Luxembourg ainsi que leur pouvoir et validité de représentation selon le certificat d'enregistrement de la «Société» qui m'a été présenté.

Ils ont affirmé que la «Société» a ratifié l'acte de transfert des actions de la société STEAMBOAT TRADING INTERNACIONAL LDA, accordé le 30 décembre 1999 en l'étude du notaire de la zone franche de Madère, à Funchal, Madère, Portugal, inscrit sur les pages 59 et 60 du registre numéro 183-A, remis par Dr. Susana Ferreira de Aguiar Santos Costa en tant que dirigeante de la société OCTANS S.A. dans laquelle, en son nom, elle a acquis deux actions d'une valeur nominale respective de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) et EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros) des actionnaires MERRYDOWN LIMITED et MEADOWSIDE MANAGEMENT LIMITED pour un montant égal à leur valeur nominale.

Après avoir lu le présent acte, les cédants ratifient et certifient son contenu. Ils le signent avec le notaire instrumentaire soussigné certifiant que les cédants disposent de tous pouvoirs pour représenter et engager OCTANS S.A., que leurs signatures ci-après reproduites sont usuelles et authentiques et que le présent acte a été passé conformément aux exigences et formalités requises par la loi du pays où il a été exécuté.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, H. Grisius, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21199/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUX-CAR CHART, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 10. April 2000, einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 11. April 2000, Band 849, Blatt 41, Feld 8, hervor:

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Differdingen nach Roodt-sur-Syre zu verlegen, und die Adresse festzulegen in L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Differdingen, den 13. April 2000.

R. Schuman.

(21173/237/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUX-CAR CHART, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21174/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FAMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 46.755.

—
L'an deux mille, le 25 janvier.

Se sont réunis à Luxembourg en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée FAMA INTERNATIONAL, S.à r.l.:

- Monsieur Guido Stasse, demeurant à Jambes, Belgique, représenté par Monsieur Willy Roufosse, demeurant à Namur,

- Madame Claudine Stasse, demeurant à Namur, Belgique, représentée par Monsieur Willy Roufosse, demeurant à Namur.

- Monsieur Vincent Hubeaux, demeurant à Namur,

- Monsieur Daniel Fréart, demeurant à Arlon,

déclarant être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FAMA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Le siège social est transféré au 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

Deuxième résolution

La démission du gérant, Monsieur Guy Rozet, est acceptée avec décharge.

Troisième résolution

Est nommé gérant de la société:

Monsieur Guido Stasse, demeurant au 84, rue de Coppin à Jambes, Belgique.

W. Roufosse

V. Hubeaux

D. Fréart

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2000, vol. 534, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21135/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FAMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 46.755.

Cession de parts sociales

L'an deux mille, le 25 janvier.

Le soussigné:

Monsieur Guy Rozet, commerçant, demeurant à Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth, déclarant être le seul associé de la société à responsabilité limitée FAMA INTERNATIONAL, S.à r.l., a procédé aux cessions de parts sociales suivantes:

Monsieur Guy Rozet, préqualifié, cède et transporte sous les garanties de droit à:

- Monsieur Guido Stasse, demeurant au 84, rue de Coppin à Jambes, Belgique, représenté par Monsieur Willy Roufosse, demeurant au 8, rue Henri Lecocq à Namur, qui accepte, trois cent cinquante parts sociales,
- Madame Claudine Stasse, demeurant au 8, rue Henri Lecocq à Namur, représenté par Monsieur Willy Roufosse, qui accepte, cinquante parts sociales,
- Monsieur Vincent Hubeaux, demeurant au 13-29, avenue Gouverneur Bovesse à Namur, qui accepte, cinquante parts sociales,
- Monsieur Daniel Fréart, demeurant au 34, rue Saint-Jean à Arlon, qui accepte, cinquante parts sociales.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Guido Stasse, préqualifié	350 parts
Madame Claudine Stasse, préqualifiée	50 parts
Monsieur Vincent Hubeaux, préqualifié	50 parts
Monsieur Daniel Fréart, préqualifié	50 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

G. Rozet V. Hubeaux D. Fréart W. Roufosse

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2000, vol. 534, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21136/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.216.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 24 mars 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Il a été mis fin au mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif pour l'exercice social des années 1998 et 1999.
- MOORE STEPHENS, S.à r.l., 16, allée Marconi, B.P. 260, L-2012 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes avec effet rétroactif pour l'exercice social des années 1998 et 1999.

Sont mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Mandataire

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21190/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.701.

Les comptes annuels de la société holding au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour NICHIDO INVESTMENT

(LUXEMBOURG) S.A.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

M. Lam

(21192/799/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 10, rue François Trausch.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21183/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 10, rue François Trausch.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21184/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 10, rue François Trausch.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(21185/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

OBER-HANDELS & FINANZ AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 62.423.

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OBER-HANDELS & FINANZ AG, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 avril 1998, numéro 229.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux cent soixante (260) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, P. Grunfeld, F. Callot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2000, vol. 413, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 avril 2000.

E. Schroeder.

(21195/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MICALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 88, rue du Clopp.

L'an deux mille, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Carlos Manuel Jesus Nunes, gérant de sociétés, demeurant à L-2348 Luxembourg, 21, rue de Prague, unique associé de la société unipersonnelle à responsabilité limitée MICALUX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 2000, en voie de publication.

Lequel comparant a déclaré transférer le siège de Luxembourg à Rodange.

L'adresse du siège est à L-4810 Rodange, 88, rue du Clopp.

En conséquence l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.»

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille cinq cents (17.500,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. M. Jesus Nunes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2000, vol. 858, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 mars 2000.

G. d'Huart.

(21188/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.354.

EXTRAIT

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 mars 2000, les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de M. J.O.H. van Crugten, en tant qu'administrateur de la société est acceptée. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. est élue aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- Ces deux résolutions entrent en vigueur dès le 1^{er} mars 2000.

Mamer, le 14 avril 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21194/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O.C.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.
R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21196/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O.C.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.
R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21197/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O.C.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.
R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21198/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MIPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 22, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 24.932.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21189/806/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MMT, METAL & MINERAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.411.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre les associés et signé en date du 30 mars 2000 que:
Le texte existant sous la rubrique «Kapital/Anteile» est à modifier comme suit:

A rayer:

Herr Ahmad Katani, ein Anteil 1

A inscrire:

1) AHWAZ STEEL COMMERCIAL & TECHNICAL SERVICES, G.m.b.H. ASCOTEC, neunundneunzig Anteile . . . 99

2) Herr Ali Reza Mohammad Bagherian, ein Anteil 1

I. Claude.

(Agissant en qualité de mandataire en vertu de l'article 7 du contrat précité.)

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21186/806/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

PORTEFEUILLE B.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.393.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21215/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

PORTFOLIO B.P., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.029.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (21216/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

NATIONAL ARCHITECTURE.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 1997

Le 13 décembre 1997 à 16.00 heures, les administrateurs de NATIONAL ARCHITECTURE se sont réunis au 60, rue du Quatre Septembre à Arles pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démission de l'Administrateur-délégué et nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
- 2) Changement de localisation de l'établissement en France.

Sont présents:

Madame Annie Landry;

Madame Dominique Senac;

Mademoiselle Nathalie Schiltz.

Soit la totalité des membres du bureau.

1) Madame Dominique Senac fait part à la société de son souhait d'être déchargée de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société à compter du 31 décembre 1997. Le conseil prend acte de la démission de Madame Senac et la remercie pour sa gestion.

Le conseil d'administration désigne Mademoiselle Nathalie Schiltz comme administrateur-délégué à compter du 15 décembre 1997, Madame Dominique Senac continuant à assurer les fonctions d'administrateur-délégué conjointement avec Mademoiselle Nathalie Schiltz jusqu'au 31 décembre 1997.

2) Compte tenu de la modification du centre d'activité de la société en France, l'assemblée décide de transférer son établissement en France à l'adresse suivante:

6, rue Saint Pierre, F-78100 Saint Germain en Laye.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 17.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2000, vol. 309, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21191/228/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O.M.F.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 février 2000

La réunion est présidée par Monsieur Umberto Bianchi. Sont également présents Messieurs John Seil, Claudio Bonisconi et François Kirschmann.

Le président constate que tous les membres du conseil d'administration sont présents et que, dès lors, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du jour:

1. Changement de la devise du capital social et du capital autorisé de liras italiennes en euros.
2. Augmentation du capital social par incorporation du bénéfice reporté.
3. Augmentation du capital autorisé.
4. Adaptation de la valeur nominale des actions.
5. Modification des alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts.
6. Mandat à conférer en vue de réaliser les opérations sub 1 à 5.

Le président expose que l'assemblée générale tenue ce jour a donné autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en EURO, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir avec effet immédiat le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en liras italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 5.164.568,99 (cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 10.329.137,98 (dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-sept euros et quatre-vingt dix-huit cents).

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 35.431,01 (trente-cinq mille quatre cent trente et un euros et un cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 5.200.000,- (cinq millions deux cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 70.862,02 (soixante-dix mille huit cent soixante-deux euros et deux cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 10.400.000,- (dix millions quatre cent mille Euros).

4. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 520,- par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 520,- chacune et la capital autorisé par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 520,- chacune.

5. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions deux cent mille euros (5.200.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (520,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

4^{ème} alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions quatre cent mille euros (10.400.000,- EUR) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (520,- EUR) chacune.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

U. Bianchi C. Bonissoni F. Kirschmann J. Seil

Enregistré à Mersch, le 12 avril 2000, vol. 125, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21200/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

O.M.F.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2000.

E. Schroeder.

(21201/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

ORSA VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1999

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Jonas af Jochnick, Sören Gyll, Peter Wikström, Dag Bjurström et Frederik Rågmark sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an et KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
ORSA VENTURE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21202/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

SMART-CARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2000

Acceptation de la démission de Monsieur Karl Guenard, Administrateur et décharge à lui donner jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Madame Yvonne Klopp, demeurant à Luxembourg comme administrateur avec effet à ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2002.

Pour la société
SMART-CARD INVESTMENTS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21234/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**GZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2167 Luxemburg, 26B, rue des Monnets.
H. R. Luxemburg B 41.959.

Im Jahre zweitausend, den vierundzwanzigsten März.

Sind vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Redingen

erschienen:

1) Herr Otto L. Quadbeck, administrateur-délégué, wohnhaft in Niederanven,

2) Herr Kai Bennis, administrateur-délégué, wohnhaft in Luxemburg,

handelnd aufgrund der Befugnisse, welche ihnen von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A. hiernach «die Gesellschaft» vom heutigen 24. März 2000 erteilt wurden, von welcher ein beglaubigter Auszug gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, nachdem er von den Kompargenten sowie vom amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde.

Diese Kompargenten haben den amtierenden Notar aufgefordert, folgende Erklärung zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Herrn Frank Baden, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. November 1992, veröffentlicht in besagtem Amtsblatt Nummer 9 vom 7. Januar 1993, Seite 393.

Die Satzung wurde geändert durch eine Urkunde des vorgenannten Notars vom 1. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 446 vom 29. September 1993, Seite 21.376, durch eine Urkunde von Notar Camille Mines, mit damaligem Amtswohnsitz in Clerf, vom 12. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 412 vom 28. August 1995, durch eine weitere Urkunde von Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Redingen/Attert, vom 21. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 214 vom 27. März 1996, gemäß einem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Januar 1999, per Auszug im Mémorial C, Nummer 65 vom 3. Februar 1999 veröffentlicht, sowie gemäß einem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. März 1999, per Auszug im Mémorial C, Nummer 345 vom 15. Mai 1999 veröffentlicht.

2. Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom heutigen Tage hat einstimmig beschlossen, nachfolgende Satzungsänderungen vorzunehmen und die beiden vorgenannten Geschäftsführer ermächtigt und beauftragt, diese Satzungsänderungen notariell beurkunden zu lassen.

Dies vorausgeschickt, ersuchen die Kompargenten den amtierenden Notar um die Beurkundung folgender Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Aktienkapitals, mit Wirkung zum 1. Juli 2000, um EUR 13.000.000,- (dreizehn Millionen), einzuzahlen zu 190 Prozent, um es von seinem jetzigen Stand von EUR 26.000.000,- (sechszwanzig Millionen) auf EUR 39.000.000,- (neununddreißig Millionen) zu erhöhen, durch Ausgabe von 2.500 Stammaktien («Aktien der Gattung A» versehen mit den Nummern 5.001 bis 7.500), ohne Nennwert, und stellt fest, daß die neuen Aktien für das Jahr 2000 eine volle Dividendenberechtigung erhalten.

Zweiter Beschluss

Die a.o. Generalversammlung beschließt die Berücksichtigung des bevorzugten Rechtes auf Zuteilung der neuen Aktien der Gattung A, Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien (mitsamt Agio), mit Wirkung zum 1. Juli 2000, durch die SGZ-BANK SÜDWESTDEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS-ZENTRALBANK AG.

Dritter Beschluss

Die a.o. Generalversammlung beschließt die Umwandlung, mit Wirkung zum 1. Juli 2000, von 1.050 Aktien der Gattung A, versehen mit den Nummern 5.001 bis 6.050 in stimmberechtigte Vorzugsaktien («Aktien der Gattung B»), ebenfalls ohne Nennwert, mit einer vollen Dividendenberechtigung für das Jahr 2000, und stellt die Zustimmung durch die jeweiligen Aktionäre der Aktien der Gattungen A und B fest.

Vierter Beschluss

Die a.o. Generalversammlung beauftragt die Herren Quadbeck und Bennis, in ihrer Eigenschaft als Mitglieder der Geschäftsleitung der SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., und mit der Möglichkeit Untervollmacht zu erteilen, die vorgenannten Beschlußfassungen, in Namen der Aktionäre durch notarielle Urkunde feststellen zu lassen und beauftragt die vorgenannten Mitglieder der Geschäftsleitung weiterhin, ebenfalls mit der Möglichkeit Untervollmacht zu erteilen, am 1. Juli 2000, oder einem kurz darauf folgenden Datum, die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien, sowie deren Umwandlung in Aktien der Gattung B, endgültig notariell festzustellen und die entsprechende Neufassung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung notariell vorzunehmen.

Dementsprechend wird der Wortlaut der Neufassung des Artikels 5 Satz 1 der Gesellschaftssatzung folgender sein:

«Das Aktienkapital beträgt EUR 39.000.000,- (neununddreißig Millionen), eingeteilt in 5.700 (fünftausendsiebenhundert) Stammaktien («Aktien der Gattung A»), versehen mit den Nummern 30 bis 4.279 und 6.051 bis 7.500), ohne Nennwert sowie 1.800 (eintausendachthundert) stimmberechtigte Vorzugsaktien («Aktien der Gattung B») versehen mit den Nummern 1 bis 29 und 4.280 bis 6.050), ebenfalls ohne Nennwert.»

Fünfter Beschluss

Die a.o. Generalversammlung beschließt die Abänderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung und Umbenennung der Gesellschaft in GZ-BANK INTERNATIONAL S.A., mit der aufschiebenden Bedingung, daß die Namensänderung

ebenfalls durch den Hauptaktionär der Luxemburger Bank, die SGZ-BANK SÜDWESTDEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS-ZENTRALBANK AG, am 31. Mai 2000, im Rahmen einer Hauptversammlung, welche in Mannheim stattfinden wird, vorgenommen wird und ebenfalls in rechtsgültiger Art und Weise im Handelsregister eingetragen worden ist, verbunden mit der Beauftragung der vorgenannten Geschäftsleiter, mit der Möglichkeit Untervollmacht zu erteilen, die entsprechende Satzungsänderung im Namen der Aktionäre durch notarielle Urkunde feststellen zu lassen und beauftragt die vorgenannten Mitglieder der Geschäftsleitung weiterhin, ebenfalls mit der Möglichkeit Untervollmacht zu erteilen, die Realisierung der vorgenannten aufschiebenden Bedingung feststellen zu lassen und die Abänderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung endgültig notariell festzuhalten und die entsprechende Neufassung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung notariell vorzunehmen.

Dementsprechend wird der Wortlaut des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung nach Realisierung der vorgenannten aufschiebenden Bedingung folgender sein:

«Unter der Firma GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. besteht eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.»

Sechster Beschluss

Die a.o. Generalversammlung beschließt die Abänderung des Artikels 24 der Gesellschaftssatzung und Festlegung des alljährlichen Datums der ordentlichen Generalversammlung auf den letzten Donnerstag des Monats März, sowie die Beauftragung der vorgenannten Geschäftsleiter, mit der Möglichkeit Untervollmacht zu erteilen, die entsprechende Satzungsänderung im Namen der Aktionäre notariell beurkunden zu lassen und die neue Fassung des Artikels 24 der Gesellschaftssatzung notariell vornehmen.

Dementsprechend wird der Wortlaut der Neufassung des Artikels 24 der Gesellschaftssatzung folgender sein:

Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet jeweils am letzten Donnerstag des Monats März um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an dem in den Einberufungsschreiben bestimmten Ort statt. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Versammlung auf den vorhergehenden Tag verlegt.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar mit Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese Komparenten mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. L. Quadbeck, K. Benniss, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 29 mars 2000, vol. 399, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Redingen, den 10. April 2000.

C. Mines.

(21230/225/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

FACTOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1998

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Renouvellement en qualité de Commissaire aux Comptes de la société KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

FACTOR LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21206/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

SPORT PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 23.450.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 mars 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le siège social de la société a été transféré au 2, rue Alphonse Weicker (Centre Commercial Auchan), L-2721 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21238/614/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Minutes of the Meeting N° 118 of the Board of Directors
held in Luxembourg on April 6, 2000*

Participating: Mr Lars Lundquist, Chairman;
Mr Kaj Gustaf Bergh, Director;
Mr Einar Thodal-Ness, Director;
Mr Tore Samuelsson, Managing Director;
Excused: Mr Hugo af Petersens, Vice-Chairman;
Participating: Mr Jos Hemmer, Secretary.

§ 1598

New Official Address

Considering the Bank's moving during the Easter weekend from 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg, the Board of Directors decides to transfer the Bank's registered office as from April 25, 2000 to:

6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg.

Luxembourg, April 6, 2000 L. Lundquist K. G. Bergh E. Thodal-Ness T. Samuelsson J. Hemmer

Signé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21229/230/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ORIENTRADE Ltd).**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 41.650.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Britischen Jungferninseln LIBOURNE COMPANY Ltd, mit Sitz in Tortola, Abbott Building, Main Street Road Town,

hier vertreten durch Herrn Bernard Zimmer, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Leudelingen, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied;

2.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht von Panama MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., mit Sitz in Panama-Stadt,

hier vertreten durch Herrn Bernard Zimmer, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied.

Welche Kompargenten, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber sind und das gesamte Kapital vertreten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ORIENTRADE LTD, mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

am fünfzehnten Oktober 1992 gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder im Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 4 vom 5. Januar 1993,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 41.650.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 750.000,- LUF, eingeteilt in 750 Anteile zu je 1.000,- LUF, welche in Folge:

– von zwei Anteilabtretungen unter Privatschrift vom 27. Oktober 1994, von welchen eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, sowie

– einer Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 22. November 1997, wie folgt verteilt sind:

* LIBOURNE COMPANY LIMITED, vorgeannt 375 Anteile

* MIDWAY HOLDINGS LIMITED, vorgeannt 375 Anteile

Die vorerwähnte Anteilabtretung vom 22. November 1997 wurde der Gesellschaft zugestellt durch den Gerichtsvollzieher Marc Graser aus Luxemburg am 10. Dezember 1997.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, hier vertreten durch Herrn Bernard Zimmer in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ORIENTRADE Ltd, erklärt andurch, für soweit als nötig, die obenerwähnten Anteilabtretungen vom 27. Oktober 1994 und 22. November 1997, namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Die Geschäftsführerin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt desweiteren, daß ihr weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Alsdann erklären die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, sich in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzufinden zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das gezeichnete Kapital mit einem Betrag von sechstausenddreihundertdreiundsiebzig Franken einhundertfünfundzwanzig Centimes (6.373,125 LUF) aufzustocken, um es von siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (750.000,- LUF) auf siebenhundertsechsfünfundzigtausenddreihundertdreiundsiebzig Franken und einhundertfünfundzwanzig Centimes (756.373,125 LUF) zu erhöhen. Der Betrag von 6.373,125 LUF wurde von der Anteilhaberinnen im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Anteilen vollständig in bar eingezahlt, so dass dieser Betrag der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Anteilhaber beschliessen das Kapital von 756.373,125 LUF in 18.750,- EUR umzuwandeln, (offizieller Kurs am 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF) und einzuteilen in 750 Anteile zu je 25,- EUR.

Dritter Beschluss

Die Anteilhaber beschliessen in Folge der Kapitalerhöhung und -umwandlung sowie in Folge der vorerwähnten Anteilabtretung unter Privatschrift, Artikel 6 der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (18.750,- EUR), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche wie folgt verteilt sind:

1.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht der Britischen Jungferninseln LIBOURNE COMPANY Ltd, mit Sitz in Tortola, Abott Building, Main Street Road Town, dreihundertfünfundsiebzig Anteile	375
2.- Die Aktiengesellschaft unter dem Recht von Panama MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., mit Sitz in Panama-Stadt, dreihundertfünfundsiebzig Anteile	375
Total der Anteile:	750

Vierter Beschluss

Die Anteilhaber schliessen die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern in EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l. und demgemäss Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Firmenbezeichnung EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l.»

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, in Anwendung von Artikel 32-1 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, dass er die durch Artikel 26 des vorbenannten Gesetzes auferlegten Bedingungen, geprüft hat.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 30.000,- LUF.

Gegenwärtige Kapitalerhöhung geschah im Rahmen von Artikel 1, Absatz 2 des Gesetzes vom 10. Dezember 1998.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 123S, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 6. April 2000.

P. Decker.

(21203/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ORIENTRADE Ltd).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(21204/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

OVERSEAS FINANCE AND BUDGET, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le 12 avril.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme holding OVERSEAS FINANCE AND BUDGET, ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Christian Gretsch, employé privé, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt;
- FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth;
- HOME SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Le Rapporteur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21205/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) CVC EUROPEAN EQUITY II Limited (hereinafter referred to as «CVC»), a company with registered office at P.O. Box 87, 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, duly represented by Mr Christophe Antinori, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.
- 2) Mr Donald Mackenzie, investment manager, residing at B-1170 Brussels, Belgium, duly represented by Mr Christophe Antinori, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies have been initiated ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary public and it will remain attached to the present deed in order to be registered together with such deed with the relevant authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the «Articles») of a public limited company which they form between themselves.

Title I. - Name, Registered Office, Duration, Purpose**Art. 1. Name.**

There is hereby established a company in the form of a public limited company («société anonyme») under the name of AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS HOLDINGS S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles as prescribed in Article 21 hereof.

Art. 4. Purpose.

The Company's purpose is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

The Company has a subscribed and fully paid up share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000,-), divided into one hundred (100) shares, each share having a par value of three hundred and ten Euros (EUR 310,-).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of Shares.

The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 7. Ownership of Shares.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such shares(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Beneficiary Units.

Beneficiary units may be issued without any mention of par value.

They will be in registered form. A register of beneficiary units will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of beneficiary units will be established by inscription in the said register. The Company recognises only one single owner per beneficiary unit. Certificates of these inscriptions will be delivered and signed by two Directors. Beneficiary units may be redeemable.

Beneficiary units confer all patrimonial rights attached to ordinary shares, especially in the distribution of profits and in the liquidation surplus. Beneficiary units confer no voting right.

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. Board of Directors.

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the Shareholders at their Annual General Meeting for a period not in excess of six years and until their successors are elected, provided however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken at a Shareholders' meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next Meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose among its members one or more Vice-Chairman. The Board may also choose a Secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or two Directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The Chairman shall preside over all Meetings of Shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the members of the Board of Directors may appoint another Director, and, in case of a Shareholders' Meeting, any other person as Chairman pro tempore by vote of a majority of the Directors or Shareholders present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors including the indication of the agenda shall be given to all Directors at least fifteen days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission of each Director. Separate notices shall not be required for individual meetings of the Board of Directors held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another Director as his proxy. One Director may not act as a proxy for more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if a number representing at least the majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Unless otherwise provided in the Articles, decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting of the Board, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or, similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors, or by circular resolution in accordance with Article 9 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board of Directors,

Art. 13. Corporate Signature.

Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors of the Company or by the sole signature of the Chairman or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 14. Daily Management.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors, officers or other agents, who may act individually, jointly or in a committee and who do not need to be Directors of the Company.

Art. 15. Opposite Interest.

In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors. The concerned Director shall not consider or vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the next following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 16. Indemnification.

The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall neither exclude other rights to which the Director or officer may be entitled nor prevent the Company from entering into extrajudicial indemnification agreements with such other parties as the Board of Directors may determine

Art. 17. Supervision.

The Statutory Auditor, who need not be a Shareholder, shall be entrusted with the supervision of the Company.

The number of the Statutory Auditors, as well as their remuneration, shall be set by the General Meeting of Shareholders. The Statutory Auditors are elected for a term not exceeding six years.

Title IV. - General Meeting, Accounting Year, Profits

Art. 18. General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors or the Statutory Auditor of the Company.

The Annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 30th in the month of June, at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend a Meeting of Shareholders.

The business transacted at any Meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share is entitled to one vote at any General Meeting of Shareholders. Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not to be a Shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the General Meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the shares present or represented.

Art. 19. Accounting Year.

The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Distribution of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of and may declare the distribution of dividends from time to time to Shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Title V. - Dissolution, Amendments to Articles

Art. 21. Dissolution.

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several Liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their powers and compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the Liquidator(s) to the Shareholders in proportion to their Shareholding in the Company.

Art. 22. Amendments to the Articles.

These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Title VI. - Election of Domicile, Applicable Law

Art. 23. Election of Domicile.

Any dispute between the Company and its Shareholders shall be submitted exclusively to the courts of Luxembourg, unless the Company decides to bring the dispute before any other court which has jurisdiction according to the laws to which it is subject.

Any Shareholder domiciled outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be required to elect domicile within the Grand Duchy of Luxembourg. All communications, summons, writs or services of notice shall be validly made to such Shareholder at the domicile he has elected. Should he fail to elect domicile, the communications, summons, writs or services of notice may be validly made at the Company's registered office.

Art. 24. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Transitory provisions

1) The first accounting year will start on the date of creation of the Company and will end on the 31st of December 2000.

2) The first Annual General Meeting will be held in 2001.

Subscription and payment

The Shareholders have subscribed to the Shares as follows:

1) CVC, prenamed, ninety-nine shares	99
2) Mr Donald Mackenzie, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: one hundred shares	100

The shares have been fully paid up at the incorporation, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, whereof evidence has been given to the notary.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies have been met, and he expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at sixty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1. The address of the Company will be at L-1724 Luxembourg, 3 boulevard du Prince Henri.

The General Meeting authorises the Board of Directors to fix at any time a new address within the City of Luxembourg.

2. The following are appointed as Directors.

a) Mr Steve Koltes, investment manager, residing at D-61462 Koenigstein, Germany.

b) Mr Donald Mackenzie, investment manager, residing at B-1170 Brussels, Belgium.

c) Mr Alan Bowkett, investment manager, residing at PE19 4SY Cambridgeshire, England.

3. The mandates of the Directors shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2006.

4. The number of Statutory Auditors is fixed at one.

5. The mandate of the Statutory Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2006.

6. The following is appointed Statutory Auditor:

COMMISERV, S.à r.l., having its registered offices at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon 1^{er}.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary this original deed.

Follows the French translation of the foregoing text:

L'an deux mille, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CVC EUROPEAN EQUITY II Limited, (ci-après CVC), une société établie et ayant son siège social à P.O. Box 87, 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, dûment représentée par Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Donald Mackenzie, gérant de portefeuille, résidant à B-1170 Bruxelles, Belgique, dûment représenté par Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la qualité en laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. - Nom, Siège Social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Nom.

Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme, dénommée AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS HOLDINGS S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège.

Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires adoptée comme en matière de modification des présents statuts conformément à l'article 21.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital Social, Actions

Art. 5. Capital Social.

La Société a un capital social souscrit et entièrement libéré de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des Actions.

Les Actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux Administrateurs.

Art. 7. Propriété des Actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs actions sont détenues en copropriété, ou si le titre de propriété de cette/ces action(s) est indivis, démembré ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) action (s) envers la Société. A défaut de la désignation d'un mandataire unique, tous les droits attachés à cette (ces) action(s) seront suspendus.

Art. 8. Parts Bénéficiaires.

Il pourra être créé des parts bénéficiaires sans mention de valeur nominale.

Elles seront nominatives. Il sera tenu au siège social un registre des parts bénéficiaires, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des parts bénéficiaires s'établit par une inscription sur ledit registre. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part bénéficiaire. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux Administrateurs. Les parts bénéficiaires pourront être rachetables.

Les parts bénéficiaires conféreront tous les droits patrimoniaux attachés aux actions ordinaires, notamment dans la distribution des bénéfices et dans le surplus de liquidation.

Les parts bénéficiaires ne conféreront aucun droit de vote.

Titre III. - Administration et Surveillance

Art. 9. Conseil d'Administration.

La Société sera gérée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, Actionnaires ou non de la Société.

Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Chaque Administrateur peut être révoqué à tout moment par une résolution prise par une Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs postes d'Administrateur(s) par suite de décès, démission ou pour toute autre cause, les Administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement, par un vote à la majorité, un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Conseil pourra également désigner un Secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de remplir toute tâche administrative ou autre ordonnée par le Conseil.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation émise par le Président, ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les membres du Conseil d'Administration pourront désigner un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale des Actionnaires, toute autre personne comme président pro tempore, à la majorité des Administrateurs ou Actionnaires présents ou représentés.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration avec indication de l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Sauf disposition contraire dans les Statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le Président aura une voie prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise à l'unanimité par un écrit consistant en un ou plusieurs documents contenant le texte de cette résolution et signé par chaque Administrateur. La date de cette résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui a présidé la réunion.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs ne peuvent agir que lors des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées, ou par résolution circulaire conformément à l'Article 9.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts. Les Administrateurs ne peuvent cependant engager la Société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 13. Signature Sociale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique du Président ou par la signature de toute personne à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Gestion Journalière.

Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représentation de la Société, vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs Administrateurs, fondés de pouvoirs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être Administrateurs de la Société, agissant seuls, conjointement ou en comité.

Art. 15. Intérêt Opposé.

Au cas où un Administrateur a un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet Administrateur est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. L'Administrateur concerné ne prendra pas part à la délibération et au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 16. Indemnisation.

La Société pourra indemniser tout Administrateur ou directeur de la Société, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et Administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a pas droit à indemnisation, sauf au cas où dans pareilles actions, procès ou procédure, il sera finalement condamné pour négligence ou faute grave. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'Administrateur ou le gérant, ni n'empêchera la Société de trouver un arrangement extrajudiciaire concernant l'indemnisation avec toute partie que le Conseil d'Administration déterminera.

Art. 17. Surveillance.

La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, Actionnaires ou non.

Le nombre des Commissaires aux Comptes, ainsi que leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale. La durée maximale de leur mandat est limitée à six ans.

Titre IV. - Assemblée Générale, Année Sociale, Bénéfices

Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 30 du mois de juin, à 10.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une Assemblée Générale des Actionnaires.

Les questions traitées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra tous les points requis par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque Action donne droit à une voix à toute Assemblée Générale des Actionnaires. Un Actionnaire peut donner pour une Assemblée Générale des Actionnaires une procuration écrite à une autre personne qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions d'une Assemblée Générale des Actionnaires seront prises à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Art. 19. Année Sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Distribution des Bénéfices.

Cinq pour cent du bénéfice annuel net de la Société seront affectés chaque année à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être requise lorsque le montant de la réserve légale a atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera sur recommandation du Conseil d'Administration de l'affectation du résultat annuel net, et pourra décider la distribution de dividendes aux Actionnaires.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux dispositions légales.

Titre V. - Dissolution, Modification des Statuts

Art. 21. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs Liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et émoluments.

Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des Statuts.

Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Titre VI. - Election de Domicile, Loi Applicable

Art. 23. Election de Domicile.

Tout litige opposant la Société à ses Actionnaires sera du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois, sauf pour la Société de décider de porter le litige devant tout autre tribunal compétent en vertu des règles de procédure du for.

Tout Actionnaire domicilié hors du Grand-Duché de Luxembourg devra élire domicile au Grand-Duché de Luxembourg. Toutes communications, sommations, assignations ou significations lui seront valablement adressées à ce domicile d'élection. A défaut d'élection de domicile, ces communications, sommations, assignations ou significations pourront valablement être adressées au siège social de la Société.

Art. 24. Loi Applicable.

Tous les points non spécifiés par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2000.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions comme suit:

1) CVC, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Donald Mackenzie, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées au comptant, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), est à partir de ce jour à la disposition de la Société. La preuve du total de ces paiements a été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'Article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées, et il en reconnaît expressément leur observation.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, encourus par la Société ou mis à sa charge en raison de sa constitution à soixante mille Francs Luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les personnes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont décidé de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire et, ayant constaté qu'elle est régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la Société sera à L-1724 Luxembourg, 3 boulevard du Prince Henri.

L'Assemblée Générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à fixer à tout moment une nouvelle adresse dans la ville de Luxembourg.

2) Sont nommés Administrateurs:

a) Mr Steve Koltès, gérant de portefeuille, demeurant à D-61462 Koenigstein, Allemagne.

b) Mr Donald Mackenzie, gérant de portefeuille, demeurant à B-1170 Bruxelles, Belgique.

c) Mr Alan Bowkett, gérant de portefeuille, demeurant à PE19 4SY Cambridgeshire, Angleterre.

3) Le mandat des Administrateurs expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2006.

4) Le nombre des Commissaires aux Comptes est fixé à un.

5) Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2006.

6) Est nommé Commissaire aux Comptes:

COMMISERV, S.à r.l., établie à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Antinori, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21265/211/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

PAREFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.429.

Constituée en date du 26 mai 1992 par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, 462 du 14 octobre 1992; et modifiée en date du 24 mai 1995, par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, 441 du 8 septembre 1995, et modifiée en date du 3 juillet 1998 par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, 687 du 24 septembre 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1999

La MUTUELLE DU MANS ASSURANCE IARD, 19-21, rue Chanzy, F-72000 Le Mans et la MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE, 20, rue Saint-Bertrand, F-72000 Le Mans et le MANS FINANCE, boulevard Alexandre Oyon, Immeuble Novaxis, F-72000 Le Mans, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Buiatti, Claude Laloyeau et Claude Memin, démissionnaires et décharge leur est donnée. Les mandats des nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée de 2004.

Pour la société

PAREFA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21209/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.